

MOTION

Demandant l'adaptation des règles de confinement

Monsieur le Président de la République,

Monsieur le Premier Ministre,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Monsieur le Préfet de Région,

Monsieur le Préfet du Val d'Oise

Monsieur le Sous-préfet de Sarcelles,

Elus de la ville d'ECOUEN, nous souhaitons attirer votre attention et vous faire part de l'énorme désarroi de nos commerçants et de l'incompréhension de nombreux habitants par rapport à la suspension de libertés et activités fondamentales depuis l'annonce du re-confinement entré en vigueur le vendredi 30 octobre pour faire face à la reprise de l'épidémie de COVID 19.

Bien que ce second confinement soit plus souple que celui que nous avons connu au printemps, le Gouvernement a décidé la fermeture des commerces très injustement étiquetés « non essentiels ».

Cette décision qui amène une majorité de leur clientèle à s'orienter vers la grande distribution et la vente à distance reste incomprise. La mesure corrective visant à catégoriser les produits comme « essentiels » ou « non essentiels » pour en limiter la commercialisation en magasin n'était pas la réponse attendue.

Malgré les effets induits par le premier confinement, ces professionnels ont consenti des efforts considérables pour la mise en application des gestes barrière dans leurs établissements. Ils ont investi pour préserver la distanciation sociale lors du passage de leurs clients et assurer ainsi les conditions de sécurité pour l'accueil de leur clientèle.

Ces efforts semblent maintenant totalement méprisés alors que l'importante densité de clients dans les grandes surfaces, l'usage des transports en commun ou le dépôt de certains services dans les domiciles de nos concitoyens, ne peuvent qu'être propices à l'expansion de l'épidémie.

Au-delà du commerce, nos libertés locales sont gravement remises en cause.

La liberté de circuler, la liberté de culte, la liberté pour nos associations de se réunir sont gravement réduites ou suspendues de façon disproportionnées, alors que des protocoles sanitaires stricts, comme la limitation du nombre de personnes dans les réunions et assemblées, pourraient éviter la contagion du virus. Il en est de même pour de nombreuses activités culturelles, artistiques et sportives. Les visites de notre patrimoine architectural et naturel Ecouennais ne sont plus possibles, alors que le vaste volume des pièces d'un château est peu propice à la diffusion du virus.

Courir, randonner, faire du vélo à plus d'un kilomètre de chez soi, pratiquer le tennis, le golf, est de fait, déclaré plus dangereux que de prendre les transports en commun ou faire la queue en caisse des grandes surfaces.

Le port du masque généralisé sur tout le territoire de la commune, y compris sur ses secteurs naturels, suscite l'incompréhension. Cette incompréhension est d'autant plus forte que la logique conduisant à autoriser, limiter, ou interdire des activités est peu lisible.

Ainsi, population et élus d'Ecouen sont stupéfaits de constater que les horaires de certains services du bureau de poste d'Ecouen, comme le dépôt des lettres et colis ont été récemment réduits et que de nombreuses « fermetures exceptionnelles » affectent leur bureau de poste. Alors que l'épidémie invite à diminuer les déplacements, on incite nos concitoyens à se concentrer au bureau de poste de la commune voisine et on pénalise ceux qui ont des difficultés de mobilité. Le bon sens devrait conduire à une démarche inverse, à savoir revenir à une ouverture complète du bureau de poste d'Ecouen.

A l'instar des artisans et commerçants, les bénévoles qui assument la charge de la plus grande part des activités sportives et culturelles de notre pays, ne comprennent pas et sont abattus. Leurs employés sont punis pour la seconde fois, et la plupart, au nom d'un alignement sur les activités devant adopter les règles les plus strictes.

Les conséquences sont ici, sociales avec un impact réel sur la santé publique, sociétales par la détérioration des liens tissés au sein des associations, et économiques avec des menaces multiples sur des secteurs déjà très fragilisés ou fortement dépendants des collectivités publiques.

Bien que conscients de l'ampleur de cette pandémie et de la nécessité de mettre en place des mesures radicales pour mettre à l'abris du virus les personnes à risque, nous sommes toutes et tous convaincus que ces décisions vont provoquer sur notre commune et sur les communes voisines la fermeture définitive et sans remplacement de nombreux commerces de proximité, d'artisans et d'auto-entrepreneurs. Les mesures prises réduiront à néant l'accompagnement volontariste de nos communes à ces véritables animateurs de la vie économique et sociale de nos petites villes.

Nous sommes des élus de petites villes décidés à ne pas abandonner à leur sort des commerces et activités souvent déjà durement atteints par le déclin des centres-ville, mais qui demeurent des éléments fondamentaux d'attractivité, en particulier suite au premier confinement, où nos concitoyens ont démontré un regain d'intérêt pour la consommation locale.

Depuis le début de la pandémie, les communes se sont toujours inscrites aux côtés de l'Etat et de la Région pour abonder ou compléter les dispositifs déployés.

Le couple « maire-préfet », tant vanté pour son efficacité dans la lutte contre la première vague du coronavirus, semble nié par des mesures uniformes, centralisées qui ne tiennent pas compte des réalités locales, alors que des adaptations seraient possibles sur la base d'un dialogue territorial entre les maires et le préfet de département.

L'enjeu pour nous est tout simplement LA VIE et l'AVENIR de nos communes et de leurs habitants. La menace est grande de voir à l'issue de ces événements extraordinaires la mort non pas du fait de la maladie, mais du fait de la pauvreté et de la perte de notre tissu économique.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, Monsieur le Premier Ministre, Mesdames et Messieurs les Ministres, Monsieur le Préfet de Région, Monsieur le Préfet du Val d'Oise, Monsieur le Sous-Préfet, l'expression de nos respectueuses salutations.

Sandra HAUG, conseillère municipale, porte-parole du collectif Construisons Notre Avenir en Commun

Grégory VIRLY, conseiller municipal, représentant d'Ensemble Ecouen

Sylvie LEON, conseillère municipale non-incrite

Benoît HUET, conseiller municipal, représentant du groupe Pour Ecouen

Valérie BORDI, conseillère municipale du groupe Pour Ecouen

Vincent NOEL, conseiller municipal du groupe Pour Ecouen